

Pour intensifier la lutte sur la formation initiale et continue !

S'il est évident que nous devons réclamer l'abandon de la réforme de la formation et des concours mise en place par Jean-Michel Blanquer, qui montre chaque jour ses limites, cela ne doit pas aboutir à la revendication d'une élévation du niveau de recrutement. Chaque année nous constatons la baisse du nombre de candidat•es inscrit•es et présent•es aux concours. En effet, notre profession n'est plus attractive... Par conséquent, il paraît difficile d'exiger une élévation du niveau de recrutement, quelle qu'en soit la finalité, puisque cela dissuaderait certain•es étudiant•es, notamment les femmes et les étudiant•es des milieux populaires, d'envisager une carrière dans l'Éducation Nationale.

L'accompagnement de nos collègues entrant dans le métier doit être une priorité. Cela s'applique aussi bien aux stagiaires sortant de concours qu'aux enseignant•es contractuel•es, aux contractuel•les alternant•es, aux AED en préprofessionnalisation. Ces deux derniers statuts méritent notre attention et notre considération : à travers leur création, la volonté de division du Ministère est claire, controns-la ! En outre, elle accrédite enfin l'idée que la formation se ferait principalement par la pratique du « terrain », justifiant la minoration des savoirs universitaires dans les maquettes, la place grandissante de l'employeur dans cette « professionnalisation », et les suppressions de postes, les personnels en formation étant utilisés comme des moyens d'enseignement. Enfin, elle ne fait que préfigurer la mise en place d'un nouveau statut et de nouvelles ORS annoncés par le candidat Macron.

La mission de tuteur•rice est essentielle pour permettre une entrée dans le métier sereine et profitable, pour accompagner les jeunes collègues dans leur première année d'enseignement, tant sur le plan humain que pédagogique. À aucun moment, par la suite, il ne saurait être question de « mentorat », terme néolibéral s'il en est ! Ne nous laissons pas déposséder de nos mots ; refusons d'adopter ce vocabulaire managérial qui avilie tout ce qu'il désigne. Rappelons plutôt que toute personne commençant dans l'Éducation Nationale doit bénéficier de temps, d'une formation et d'un encadrement dignes des missions à effectuer.

Pour finir, il nous semble nécessaire de rappeler que la formation continue doit rester une demande des personnels, dans l'exercice de leur liberté professionnelle, sans être imposée par les rectorats, les inspecteur•rices ou les chef•fes d'établissement. Dans ce cadre, il nous faut être très vigilant•es face à la multiplication des « webinaires » ou autres formations en ligne qui prolifèrent dans certaines académies. Nous savons que la formation des enseignant•es constitue un enjeu de privatisation. Il convient donc d'adopter une position ferme pour déjouer ce phénomène, permettre à tous et toutes de conserver liberté et autonomie dans leur vie professionnelle.

Audrey Oualid, École Émancipée